



Le Mag'

du Pays d'Othe Aixois

27 Avenue Tricoche Maillard - 10160 Aix-en-Othe



Madame, Monsieur,

Voici donc le premier numéro du MAG de notre Communauté de communes, lequel paraîtra, tel que l'a souhaité le Conseil communautaire, à raison de cinq numéros par an.

Infos sur les projets et réalisations, sur la vie de nos associations, sur le calendrier des manifestations et animations qui font la vie au quotidien, telle est la feuille de route que nous avons fixée à ce magazine qui sera le lien entre tous les habitants de ce territoire qu'est le Pays d'Othe Aixois.

Ce magazine permettra également à chacun de se connaître davantage. C'est pourquoi chaque numéro présentera l'une de nos treize communes.

Il a été acté que cette présentation se ferait par ordre croissant du nombre d'habitants, faisant en sorte de démarrer la série par la plus petite. C'est donc la commune de Nogent-en-Othe qui est à l'honneur aujourd'hui.

Pour ce qui est des divers projets et réalisations portés par la Communauté de communes, un certain nombre d'entre eux ont été engagés ces derniers mois.

Il s'agit notamment de la réhabilitation du Plan d'eau de Paisy-Cosdon, lequel offre aujourd'hui aux très nombreux visiteurs qui le fréquentent, tant en ce qui concerne la baignade, la pêche ou encore la restauration, des conditions d'accueil optimisées. Je me félicite notamment que concernant la pêche, celle-ci soit aujourd'hui permise dans de très bonnes conditions à ceux qui sont en situation de handicap, des pontons adaptés ayant été installés.

Un autre projet important pour la vie de notre territoire est celui de la construction des locaux destinés à l'école de musique intercommunale, dont les 150 élèves, venant de la quasi-totalité des communes du Pays d'Othe, sont répartis sur les deux sites d'Aix-en-Othe et d'Estissac.

Concernant Aix-en-Othe, les cours sont aujourd'hui dispensés dans les anciens bureaux du secrétariat de mairie, et dans des conditions dont on ne peut pas dire qu'elles sont propres à un bon apprentissage. C'est la raison pour laquelle le conseil communautaire a décidé la construction ex-nihilo d'un bâtiment dédié à l'école. L'ouverture des plis de l'appel d'offre aura lieu dans quelques jours et on peut raisonnablement penser aujourd'hui que les élèves pourront disposer des nouveaux locaux au début de l'année 2016.

Par ailleurs, chacun sait les interrogations qui sont celles de nombre d'entre nous sur le maintien de ce que l'on appelle la permanence des soins, particulièrement en milieu rural.

N°1 - Novembre 2014

Quand bien même cette question ne serait pas aujourd'hui d'actualité en Pays d'Othe, eu égard au nombre et à la diversité des professionnels de santé qui y exercent leur activité, le Conseil communautaire a souhaité s'emparer de cette question en travaillant sur un projet de création de Maison de Santé pluridisciplinaire en partenariat avec la profession. Il s'est pour cela rendu acquéreur de l'ancienne gendarmerie, propriété du Conseil général.

Je terminerai ce petit tour d'horizon des actions menée par le Conseil communautaire par le projet, dont je crois qu'il est le révélateur de la volonté qui est la nôtre de faire en sorte, malgré les difficultés économiques qui sont celles que connaît aujourd'hui notre Pays, de ne pas baisser les bras face à l'adversité.

C'est de cette volonté de promouvoir l'emploi sur notre territoire qu'est né le partenariat entre la société Artémise, spécialisée dans le recyclage des sources lumineuses et la Communauté de communes. Sans notre intervention qui a consisté à construire le bâtiment destiné à accueillir l'entreprise, la société ne se serait pas installée sur la zone industrielle de Vulaines. Aujourd'hui c'est chose faite, une vingtaine d'emplois a été créée et je crois que nous pouvons en être légitimement satisfaits.

Depuis la transformation de ce qu'était le SIVOM en Communauté de communes, du chemin a été parcouru quant à la volonté de l'ensemble des membres du Conseil communautaire de développer notre territoire. Ce chemin a été d'autant plus facile et simple à emprunter qu'il règne et a toujours régné, entre tous les membres du Conseil communautaire, une vraie solidarité, laquelle se perpétue et perdure au fil du temps et des élections. Cette solidarité et cette volonté d'agir ensemble a fait que chaque prise de décision, l'a pratiquement, toujours été à l'unanimité. « L'union fait la force » dit l'adage, et je ne doute pas que cette union perdure tout au long de ce nouveau mandat qui a débuté en mars dernier, pour le plus grand bien de notre Communauté de communes et bien sûr, de vous-mêmes, les habitants peuplant nos treize communes.

Yves FOURNIER
Président de la CCPOA

NOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La Communauté de communes du Pays d'Othe Aixoise a été créée en 2003, elle est composée de 13 communes et compte 6607 habitants.

- AIX-EN-OTHE
- BÉRULLE
- MARAYE-EN-OTHE
- NOGENT-EN-OTHE
- PAISY-COSDON
- PÂLIS
- PLANTY
- RIGNY-LE-FERRON
- SAINT-BENOIST-SUR-VANNE
- SAINT-MARDS-EN-OTHE
- VILLEMAUR-SUR-VANNE
- VILLEMIRON-EN-OTHE
- VULAINES

Elle s'est substituée de plein droit au Syndicat Intercommunal à vocations multiples de la région d'Aix-en-Othe. (Anciennement le SIVOM)

PRÉSIDENT
Yves FOURNIER

VICE PRÉSIDENT
Roland BROQUET

CONSEILLERS TITULAIRES

AIX-EN-OTHE
Yves FOURNIER
Béatrice TRUTAT
Marc FOURNIER
Brigitte CARLIER
Alain DROUET
Maude FROTTIER
Michel BOUTIN
Mireille PAYEN
Pascal GUYON
Séverine BROQUET

BÉRULLE
Roger BRUGGEMAN

MARAYE-EN-OTHE
Eric CERCEAU
Cécile DANIEL

NOGENT-EN-OTHE
Antoine GUEBEN

PAISY-COSDON
Gilbert BONNETERRE

PÂLIS
Roland BROQUET
Gérard DUPUIS

PLANTY
Claude LENOIR

RIGNY-LE-FERRON
Jannick DERAÈVE

SAINT-BENOIST-SUR-VANNE
Henri KERZREHO

SAINT-MARDS-EN-OTHE
Lionel BERTIN
Chantal LEPICOUCHE

VILLEMAUR-SUR-VANNE
Philippe PROT
Claude DUCARD

VILLEMIRON-EN-OTHE
Roland FRELIN

VULAINES
Laurent PROYART

ARTEMISE S'INSTALLE EN PAYS D'OTHE



La Communauté de communes du Pays d'Othe Aixois a aménagé en 2009 à Vulaines, à proximité immédiate du péage de l'autoroute A5, la Zone d'Activités Economiques des Joncs sur laquelle des terrains viabilisés sont disponibles.

La S.I.A.B.A. (Société Immobilière et d'Aménagement du Barsuraubois et de l'Aube) a réalisé la construction d'un bâtiment « usine relais » d'une surface de 2157 m² sur un terrain de 11 045 m² sur cette zone. Notre conseil communautaire a décidé de prendre en charge le financement de ce bâtiment qui a été rétrocédé à la société ARTEMISE, par un crédit bail sur 12 ans (coût de l'investissement : 1 850 061 € H.T.).

La société **ARTEMISE**, créée en juillet 2011, est spécialisée dans la collecte et le traitement des sources lumineuses (tubes fluorescents et lampes) qui contiennent des matières polluantes comme le mercure, mais aussi des terres rares (Yttrium, Europium, Terbium, Cérium...) dont 95 % de la production mondiale est réalisée en Chine. Les modes de traitement choisis par cette société permettent une récupération de haute qualité des poudres fluorescentes et rendent possible la régénération de ces poudres. Ces procédés offrent la possibilité de recycler ces sources lumineuses sur le territoire national et de créer des matières premières secondaires rares mais indispensables au mode de vie actuel et notamment à deux secteurs en pleine croissance : l'énergie et la haute technologie.

Pour exercer son activité, la société **ARTEMISE** s'était installée sur un site provisoire en périphérie de Troyes, à proximité de l'aérodrome de Barberey. Mais, compte tenu du fort développement de cette activité exercée par seulement 4 sociétés agréées en France (plus une en Belgique), ce site ne répondait plus aux besoins de l'entreprise.

Celle-ci a dû donc trouver un nouveau site pour accueillir ses installations, qui soit proche d'un accès autoroutier, pour optimiser les temps de transport et situé entre la région parisienne et Troyes. Seize emplois ont déjà été créés sur le site de Vulaines. La société **ARTEMISE** a traité 1470 tonnes de déchets mercuriels l'an dernier et a pour objectif 3000 tonnes de lampes recyclées par an et souhaite valoriser les déchets de nos voisins européens.

Sylvia LEON
Directrice Générale des Services de la Communauté de communes



AU FIL DE NOS COMMUNES :

Yves Fournier, le Président de notre communauté de communes a tenu à mettre à l'honneur pour ce premier numéro notre village qui, il faut bien le dire, est un moteur incontournable de la CCPOA.

C'est donc avec enthousiasme que j'ai réuni la commission de la communication et de la propagande de Nogent-en-Othe pour présenter aux populations les plus reculées de notre pays (et elles sont nombreuses !) notre belle commune.

À travers cet article vous pourrez comprendre que nous avons vocation à devenir le leader d'une démarche communautaire et à donner une dimension d'avenir déterminante au Pays d'Othe dans une perspective européenne et internationale.

CHAPITRE PREMIER : ÇA C'ÉTAIT AVANT...

Notre village a vu le jour en 1135 créé par des moines de l'abbaye de Molesme sous l'impulsion de Robert de Champagne (ordre cistercien rigoureux fondé par Saint Benoît « un pas rigolo !! ») afin de défricher les bois qui recouvraient le territoire.

Très peu de documents attestent de cette époque et ce n'est qu'au XVIème siècle que le village voit s'édifier une église datée de 1553 ? (peut-être sur les ruines d'un ancien prieuré du XIIème) sous l'impulsion d'un seigneur local de Saint-Mards, de Flacy ou d'Ervy-le-Chatel, mystère...

Les siècles passent et en 1858 Nogent compte 182 habitants répartis entre deux hameaux le Bas et le Haut-Nogent séparés de 3 km. Un plan communal de 1840 indique de nombreuses maisons aujourd'hui disparues.

C'est à cette époque (1848) que la commune achète une maison particulière pour en faire une mairie école. En 1930 on y compte 15 élèves.



Nogent n'est électrifiée qu'en 1932.

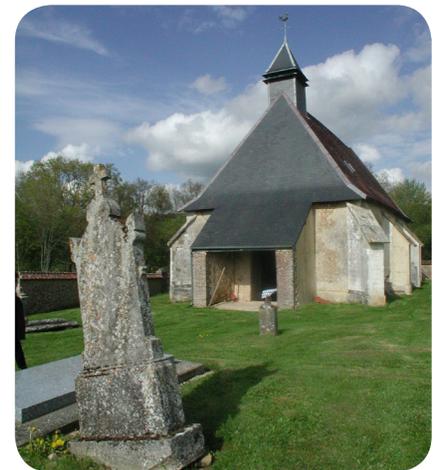
Une des particularités de la commune vient du fait que bien qu'entourée entièrement par la forêt elle ne possède aucune parcelle de bois.

Un document rédigé par un maire sous le second empire demandant une aide exceptionnelle pour réparer le toit de l'église argumente ainsi « c'est la commune la plus pauvre du département ».

Les choses n'ont pas beaucoup changées...

Dans une époque beaucoup plus proche, un des faits marquants

de la vie du village fut sans nul doute la présence d'un maquis important durant la deuxième guerre mondiale et les combats qui s'y déroulèrent.



CHAPITRE DEUXIÈME : L'ÉGLISE NOTRE DAME DE LA NATIVITÉ

Unique monument emblématique de la commune, elle domine le Bas-Nogent mais son retrait du centre du village et la modestie de ses dimensions n'attirent pas toujours les regards des visiteurs de passage.

Plusieurs modifications ont marqué son histoire :

Au XVIIIème avec la création d'un clocher et au XIXème avec la réalisation d'une sacristie.

Son intérêt majeur se situe sur ses murs intérieurs avec la présence d'un ensemble monumental de peintures contemporaines de la construction de l'édifice mais recouvertes à une époque mal identifiée par un badigeon à la chaux.

En 2001 le monument ayant subi les outrages du temps aggravés par la tempête de 1999, le maire décide de



NOGENT-EN-OTHE VU PAR SON MAIRE

fermer l'édifice pour péril, la commune étant dans l'impossibilité de financer les nombreux travaux nécessaires.

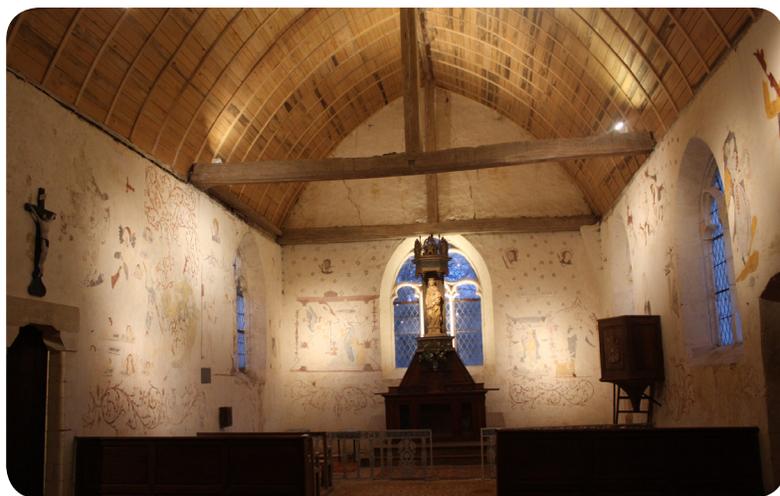
L'année suivante est créée une association laïque l'**ADENOTHE** qui se fixe pour tâche de sensibiliser le public et trouver des financements.

C'est à la suite des premières tranches de travaux financées par l'association, par la réalisation de nouveaux sondages sur les peintures et par la progression importante du nombre d'adhérents que la DRAC (ministère de la culture) décide d'inscrire l'église à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques fin 2006.

Cette reconnaissance, si elle flatte l'égo et impose des contraintes importantes permet surtout d'avoir accès à 70 % d'aides publiques.

C'est dans ce contexte qu'a pu être entrepris un programme de restauration des peintures sur quatre ans pour un montant de 60 000 € avec une aide exceptionnelle de l'ARPA de 4 000 €.

A ce jour, ce sont plus de 120 000 € qui auront été engagés en douze ans et l'**ADENOTHE** compte à ce jour 120 adhérents à jour de cotisation. Elle possède son site internet **www.adenothe.org** et organise deux fois par an des concerts de soutien et les cent places de l'église sont parfois insuffisantes face à un public de plus en plus nombreux.



CHAPITRE TROISIÈME : LE CHANGEMENT C'EST MAINTENANT !!

Emportée dans le tourbillon de la dynamique de la Communauté de communes et de son bourg centre, la nouvelle équipe est en train d'engager des réformes importantes sur son territoire.

Première action significative, la création d'une police municipale dirigée par le chef NOIROT. Dotée d'un véhicule d'intervention ultra rapide et d'un armement des plus dissuasifs (voir photo) elle a pour mission de lutter contre une délinquance de plus en plus préoccupante et de rassurer ainsi nos concitoyens.

Dans le domaine de la circulation automobile deux actions :

La pose d'un feu tricolore sur la D22 sens Saint-Mards/Nogent (voir photo). Il a pour but de réguler le trafic dans le village devenu très



important spécialement aux heures des sorties des bureaux.

Dotée d'un radar intégré miniaturisé il pourra aussi contrôler la vitesse : qu'on se le dise...

L'autre projet est de créer une zone de stationnement payant autour de la place centrale et de l'esplanade de l'église. Le choix se portera sur la mise en place d'horodateurs et les éventuelles verbalisations seront dressées par le chef Noiro. Déjà expérimenté dans des communes comme Paris ou Troyes cette réalisation devrait permettre à la commune de trouver une nouvelle source de revenus.

Voilà en quelques mots une courte présentation de la petite commune qui monte, qui monte !!!

Nous sommes 42 habitants et bien que n'étant pas en Corse, 52 électeurs !!! Je transmets le stylo communautaire à l'équipe de Planty et informe les différentes commissions de communications communales en mal d'inspirations pour leurs prochains articles que je consulte tous les jeudis après midi de 14 h à 18 h à la mairie de Nogent-en-Othe.

Antoine GUEBEN
Maire de Nogent-en-Othe

SOCIAL : PORTAGE DES REPAS À DOMICILE

LES GARANTIES DE QUALITÉ

Les repas sont réalisés à la cuisine centrale de l'école Jean Moulin d'Aix-en-Othe par la société API sous la responsabilité d'un professionnel de la restauration, et dans le respect de la réglementation relative à l'hygiène.

QUE VOUS PROPOSE-T-ON ?

Entrée

Une viande ou un poisson **OU** **Un plat unique**, type:
des légumes et/ou **des féculents** paëlla, couscous...

ET

du fromage
un dessert

Le service ne comprend pas de pain

Possibilité de se faire livrer à domicile des repas **du lundi au dimanche**, même les jours fériés, au gré de sa volonté avec une réservation ou une annulation **48 heures à l'avance**,*

Le prix d'un repas est fixé à 7,72 € TTC, choisi toutes les deux semaines sur la base d'un menu présenté à l'avance.

COMMENT S'INSCRIRE, AJOUTER OU ANNULER DES REPAS ?

Les personnes intéressées devront remplir une fiche d'inscription qu'elles devront retirer auprès de la **Communauté de communes du Pays d'Othe Aixois** ou contacter par téléphone Mme Sylvia LEON ou M. Jérôme RONCIN au 03 25 46 70 63.

La réservation des repas s'effectue en **début de semaine** pour la quinzaine suivante au vu d'un menu présenté par avance.

Toute inscription ou modification de réservation (annulation ou ajout de repas supplémentaire) devra être communiquée par téléphone à ce même numéro **au moins 48 heures à l'avance**.

* tout repas annulé avec un délai inférieur à 48 heures est susceptible d'être facturé. Un délai minimum de 48 heures est nécessaire à la commande de tout repas supplémentaire.

ENVIRONNEMENT : ENSEMBLE RECYCLONS NOS AMPOULES

LES LAMPES QUI DOIVENT ÊTRE JETÉES À LA POUBELLE

Il s'agit de toutes les lampes à filament : «ampoules classiques» à incandescence, halogènes. Leur composition ne nécessite pas de traitement particulier, ce qui permet leur élimination avec les déchets ménagers.



LES LAMPES QUI DOIVENT ÊTRE RECYCLÉES

Il s'agit de toutes les lampes à l'exception des lampes à filament. Parce que 93 % de leurs composants sont recyclables et qu'elles contiennent une infime quantité de mercure, substance dangereuse, il est nécessaire de les faire traiter.



Deux solutions

1-Rapporter ses lampes chez un distributeur

2-Déposer ses lampes en déchèterie

(Les particuliers et les professionnels peuvent les apporter à la déchèterie intercommunale d'Aix -en-Othe)

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES S'INVESTIT DANS LE RECYCLAGE

Au niveau de la collecte

Par le biais d'une convention avec l'éco organisme  **recylum**, la Communauté de communes du Pays d'Othe Aixois s'est engagée à assurer la collecte des lampes usagées au sein de la déchèterie intercommunale.

Au niveau du recyclage

La Communauté de communes a contribué à l'installation de l'usine Artemise sur la zone d'activité de Vulaines.

Jérôme RONCIN

Chef de projet environnement et développement de la Communauté de communes

PERMANENCES JURIDIQUES

Vous souhaitez être informé sur vos droits et vos obligations, être orienté vers les organismes ou toutes professions juridiques (avocats, notaires, huissiers de Justice), avoir une aide à la compréhension de documents juridiques, le Conseil Départemental d'Accès au Droit de l'Aube (C.D.A.D. 10) assure des permanences de

proximité dans les communes du Département de l'Aube ayant adhéré à ce service. Leur domaine d'intervention est vaste : droit de la famille, droit pénal, droit des victimes, droit civil, droit de la consommation, droit du logement, droit du travail...

Le C.D.A.D. 10 ne se substitue pas aux auxiliaires de Justice et ne délivre pas de conseils juridiques mais seulement une information juridique. Son objectif est d'offrir aux habitants de la Communauté de Communes du Pays d'Othe Aixois (C.D.C.P.O.A) une aide à l'accès au Droit.

Les prochaines permanences:

Mercredi 5 novembre et mercredi 3 décembre 2014 après-midi
27 avenue Tricoche Maillard à Aix-en-Othe.

Rendez-vous en appelant le secrétariat de la C.D.C.P.O.A. au **03 25 46 70 63**

LES ASSOCIATIONS VOUS ANNONCENT...

DU 6 NOVEMBRE À FIN DÉCEMBRE AIX-EN-OTHE

Exposition «Lumière et poésie» de Patricia Gabriot à l'Office de Tourisme du Pays d'Othe.
Tel : 03 25 80 81 71

VENDREDI 7 NOVEMBRE SAINT MARDS-EN-OTHE Théâtre'O Bistrot au Gril'Othe.

Un spectacle, un repas feront une soirée à ne pas manquer.

Spectacle : Cocktail'Impro.

Un concentré d'improvisations, des fous rires et du régal pour les papilles.

Réservation obligatoire. Tarif : entre 25 et 28 € (boissons non comprises).

Organisé par le PAYS D'ARMANCE, le PAYS D'OTHE et les BISTROTS DE PAYS. Contact : 03.25.46.87.96

SAMEDI 15 NOVEMBRE MARAYE-EN-OTHE

Concours de belote à la salle des fêtes à 16 h 30.

8 €/personne, restauration et buvette sur place. Organisé par Maraye pour Tous.

Tel : 03 25 43 68 90

DIMANCHE 16 NOVEMBRE L'ÉGLISE SAINT SÉBASTIEN DE VILLEMORON

Un concert de musique classique sera donné par la camerata ALEAS de Sens. Entrée libre. 16h

VENDREDI 28 NOVEMBRE PÂLIS

Théâtre'O Bistrot à la « Brasserie des Tilleuls ».

Un spectacle, un repas feront une soirée à ne pas manquer.

Spectacle : Cocktail'Impro. Un concentré d'improvisations, des fous rires et du régal pour les papilles.

Réservation obligatoire. Tarif : entre 25 et 28€ (boissons non comprises).

Organisé par le PAYS D'ARMANCE, le PAYS D'OTHE et les BISTROTS DE PAYS. Contact : 03.25.46.87.96

DIMANCHE 30 NOVEMBRE RIGNY-LE-FERRON

Marché de l'Avent sur la place du village. Organisé par Jolies Mômes.
Tel : 06 23 12 47 54

6 ET 7 DÉCEMBRE VILLEMORON-EN-OTHE

L'Après-midi se tiendra le troisième marché de la St Nicolas, en présence d'artistes avec démonstration de leur savoir-faire : un petit cadeau original de fin d'année.



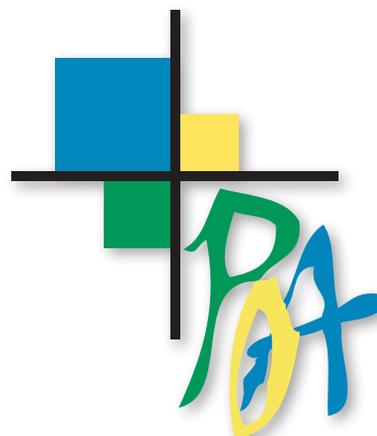
INFOS PRATIQUES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OTHE AIXOIS

27 avenue Tricoche Maillard - 10160 Aix en Othe
Tel : 03 25 46 70 63
Fax : 03 25 46 66 03
SITE WEB : cdc-pays-othe-aixois.jimdo.com

Horaires d'ouverture des bureaux

Lundi	8 h 30 à 12 h - 14 h à 17 h
Mardi	8 h 30 à 12 h - 14 h à 17 h
Mercredi	8 h 30 à 12 h - 14 h à 17 h
Jeudi	8 h 30 à 12 h - 14 h à 17 h
Vendredi	8 h 30 à 12 h



DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE D'AIX-EN-OTHE

Chemin du Four - Route de Villemoiron
10160 Aix en Othe
Tel : 03 25 81 18 39

Horaires d'hiver (du 1er octobre au 31 mars)

Lundi	Fermé
Mardi	8 h 30 à 12h - 13 h 30 à 17 h*
Mercredi	8 h 30 à 12h - 13 h 30 à 17 h*
Jeudi	8 h 30 à 12h - 13 h 30 à 17 h*
Vendredi	8 h 30 à 12h - 13 h 30 à 17 h*
Samedi	8 h 30 à 12h - 13 h 30 à 17 h*
Dimanche	Fermé

* L'entrée du dernier véhicule est autorisée jusqu'à 10 minutes avant la fermeture



OFFICE DE TOURISME DU PAYS D'OTHE ET DE LA VALLÉE DE LA VANNE

21, rue des Vannes - 10160 Aix-en-Othe
Tél : 03 25 80 81 71 Email : ot.pays.othe@wanadoo.fr
SITE WEB : www.tourisme-paysdothe.fr

Horaires hors saison

Lundi	Fermé
Mardi	10h à 12h30 - 15h30 à 17h30
Mercredi	10h à 12h30 - 15h30 à 17h30
Jeudi	10h à 12h30
Vendredi	10h à 12h30 - 15h30 à 17h30
Samedi	10h à 12h30 - 15h30 à 17h30
Dimanche	Fermé



Directeur de la publication

Yves FOURNIER

Impression

La Renaissance

Composition

Communauté de communes du Pays d'Othe Aixois

Tirage

3500 exemplaires

Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2014